

ÎLE DE RÉ

Le Plan local d'urbanisme va être révisé

Le conseil communautaire du 27 juin a acté la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal. Une nécessité pour y intégrer notamment les objectifs en matière d'artificialisation des sols

Solène Alifat
larochelle@sudouest.fr

Il avait mis plus de quatre ans à être définitivement validé, après plusieurs recours judiciaires. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'île de Ré s'apprête maintenant à évoluer. La Communauté de communes a décidé d'engager une procédure de révision lors de son conseil du 27 juin.

Ce PLUi, adopté en 2019, fixe les grands principes d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols pour les années à venir. Les principaux enjeux dans l'île de Ré : préserver la biodiversité, le patrimoine naturel et urbain, et s'adapter aux risques naturels comme l'érosion. Par nature, un PLUi est évolutif

puisqu'il doit prendre en compte les nouveaux enjeux et les nouvelles réglementations. C'est ce point qui a été déterminant pour décider d'une procédure de révision, précise Lionel Quillet, président de la communauté de communes.

Horizon de cinq ans

La révision du PLUi devra prendre en compte l'objectif de Zéro artificialisation net (ZAN) des sols en 2050, prévu par la loi Climat et Résilience de 2021. Pour s'aligner sur ce texte, le nouveau plan devra aussi garantir un « territoire résilient qui s'adapte aux risques naturels, notamment au risque de submersion », précise Patrick Rayton, vice-président délégué à la planification du PLUi. La révision permettra aus-



Le plan local d'urbanisme de l'île de Ré, adopté en 2019, sera révisé. ARCHIVES XAVIER LÉOTY / SO

si d'être conforme à la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables, datant de mars 2023.

Cette révision s'achèvera d'ici à cinq ans. Une durée qui laisse le temps aux obligations nationales d'évoluer, surtout dans cette « période [politique] trouble », ironise Lionel Quillet, faisant référence à la dissolution de l'Assemblée nationale. « Je ne sais pas ce qui va sortir de tout cela en termes d'évolution des lois », expose l'élu. Il précise que l'objectif ZAN est « déjà très rejeté » et que « toutes les discussions sur la résilience n'ont pas abouti ».

« Développer une pédagogie »

Le Conseil communautaire a d'ores et déjà fixé les « modalités de concertation » pour informer le public. Les élus promettent des « informations claires sur la procédure, avec un document synthétique et non technique » qui sera disponible prochainement sur leur site Internet. Il devra être régulièrement mis à jour avec l'avancée du travail.

Des réunions publiques doivent aussi permettre aux habitants de saisir les enjeux et de contribuer à cette révision. Patrick Salez (La Flotte), regrette néanmoins que la

formation d'un « panel citoyen » constitué de volontaires qui auraient été associés à chaque étape du processus, n'ait pas été retenue. Pour lui, il est essentiel de « développer une pédagogie » sur un sujet « éminemment technique, qui reste étranger à notre population ». Lionel Quillet assure que les « réunions publiques pourront être aussi pédagogiques » mais que le principe du panel citoyen aurait été trop difficile à mettre en place sur une période aussi longue. Il assure que les habitants seront impliqués dans ce nouveau plan.